

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Monsieur Nicolas LEDUC et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Jennifer GODIN, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

<b>Nombre de conseillers</b>	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants .....	26

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Luc LÉPICIER

-----

<b>DCM n°196/2023 - 3.2.1</b>	<b>Ex-maison paroissiale (4 place du chêne Vert) - cession du bien communal cadastré section H numéro 1066 et annulation de la délibération numéro 051/2023 en date du 21 février 2023</b>
-------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur COUTY

*Madame C. ESNAULT, intéressée par le sujet, quitte la séance.*

*Vu la délibération numéro 154/2022 en date du 18 juillet 2022 relative à la mise en vente de l'ex-maison paroissiale, bien immobilier communal cadastré section H numéro 1066,*

*Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 25 mai 2022, avis ayant une durée de validité de dix-huit mois,*

*Considérant le prix de vente de ce bien immobilier fixé à 100 000,00 euros nets vendeur, les frais d'agence et d'acte notarié en sus,*

*Vu la délibération numéro 051/2023 en date du 21 février 2023 actant la cession du bien communal cadastré section H numéro 1066, sis au numéro 4 de la place du Chêne Vert, aux consorts ESNAULT,*

*Considérant que les consorts ESNAULT qui se sont portés acquéreurs de ladite parcelle ont créé la Société à Responsabilité Limitée ESNAULT, représentée par Monsieur Daniel ESNAULT, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 10 août 2023,*

Il y a lieu de modifier la délibération précitée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-cinq votes pour dont deux pouvoirs et une abstention (Madame C. ESNAULT) :**

- **ANNULE** la délibération numéro 051/2023 en date du 21 février 2023 ;
- **ACCEPTE** la cession, moyennant un montant forfaitaire de 85 000,00 euros nets vendeur, de la parcelle de terre bâtie cadastrée section H numéro 1066 d'une contenance de 05a 77ca, parcelle située au numéro 4 de la place du Chêne Vert, à la Société à Responsabilité Limitée ESNAULT ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait ;
- **PREND ACTE** que les frais d'agence et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **CONFIE** à l'étude notariale de Maître BRÉHELIN, notaire à CANDÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 septembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Luc LÉPICIER**



Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
ID : 044-200078079-20230919-DCM\_196\_2023-DE